

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

La transition écologique et solidaire à l'échelon local

Déclaration du groupe de l'Agriculture

Nous avons bien compris, au fil des auditions menées par la section, que le contrat de transition écologique et solidaire était encore loin d'être abouti. La réflexion de notre Institution présente l'intérêt d'apporter de la matière aux travaux en cours ; cette matière aurait été encore plus riche si nous avions eu plus de temps pour y travailler.

La transition écologique des territoires est un sujet qui concerne notre secteur. Face aux changements climatiques et aux attentes sociétales, la Profession agricole se mobilise pour faire valoir sa place dans les processus de transition vers le développement durable.

Je veux rappeler ici que si l'agriculture peut aussi être une victime des aléas, toujours plus nombreux et dévastateurs, du changement climatique, elle est aussi une ressource, elle est aussi porteuse de solutions et d'emplois au cœur des espaces ruraux.

L'emploi est un élément essentiel dans cet avis car la réussite de la transition écologique dépend de la croissance économique.

Sur tous les territoires de la métropole et des outre-mer, les exploitants s'engagent dans une modification de leurs pratiques et participent aux innovations qui nous permettront, tous ensemble, de réduire l'impact de nos activités sur notre environnement avec par exemple la production de bio-matériaux et d'énergies renouvelables (biocarburants, méthanisation) et de participer au stockage du carbone.

Tout cela ne peut se faire, bien entendu, que si les exploitations agricoles restent rentables et compétitives. C'est un préalable indispensable. Les acteurs économiques sont les agents privilégiés de ces changements en faveur du développement durable.

Pour accélérer et développer ce mouvement, la mise en place d'un contrat de transition écologique et solidaire est souhaitable, sous certaines conditions.

Il doit permettre d'encourager et de dynamiser la recherche, les innovations, la formation. Il doit engager nos territoires, comme le souligne le texte, sur le long terme avec des outils stables, sécurisés et financés. Il doit faciliter les échanges et les partenariats entre tous les acteurs.

L'avis fait état des nombreuses interrogations qui sont encore en cours sur ce nouveau contrat. Nous espérons que le travail, de qualité, effectué par notre institution, pourra contribuer à mieux le définir.

Le groupe a voté en faveur de l'avis.